

pour ceux qui en ont pris la responsabilité vis-à-vis de l'Historie.

Si les Polonais pouvaient réaliser pleinement leurs aspirations nationales, ils engloberaient, par l'adjonction de la Galicie, de Dantzig, de la Posnanie et des territoires prussiens, 40 p. 100 au moins de populations d'origine étrangère; les Tchèques, 30 p. 100, en Slovaquie, Bohême et Silésie); les Roumains, 17 p. 100 (en acquérant la Transylvanie, la Bessarabie, la Bukovine et une portion du Banat); les Yougo-Slaves, 11 p. 100, puisqu'ils réclament en dehors des frontières italiennes des territoires où les Slaves forment un pourcentage minime de population; la France, 4 p. 100, et l'Italie, par la rédemption de ses frères, 3 p. 100 seulement. Pour ce qui concerne l'Italie, nous pouvons exclure, à la lumière des précédents historiques, le danger de la création d'« irrédentismes » qui ne peuvent découler que d'injustices et de persécutions. Les citoyens de la vallée d'Aoste qui parlent français, les Slaves du Natisone, les Allemands des Sept-Communes ne se sont jamais aperçus qu'il étaient soumis à une domination étrangère, car l'ur individualité particulière a été constamment respectée. L'Europe n'a jamais entendu une seule voix de protestation ou de reproche prononcée par ces allogènes, vieux citoyens de l'Etat italien, et, pour sûr, elle ne sera jamais troublée par l'écho de dénis de justice infligés à Allemands ou Slaves amenés par le changement d'Etat en deçà des nouvelles frontières italiennes.

Lorsqu'on comprend de la sorte la coexistence de citoyens de langues différentes, l'on peut bien penser qu'elle est conforme au sens intime des principes wilsoniens exigeant la solution équitable des contestations territoriales, ethniques et nationales longtemps disputées et l'égalité des peuples, fondement nécessaire de la paix.

LES DEMANDES DE L'ITALIE

L'Italie, en entrant en guerre pour tenir tête à l'attaque des Empires centraux, se proposait aussi, comme buts particuliers, de délivrer ses fils opprimés par l'étranger et de compléter la sécurité de ses frontières par terre et par mer. A présent que la victoire est venue, une victoire à laquelle a contribué par un effort qui peut soutenir sans crainte toute comparaison avec celui de n'importe lequel de ses Alliés, l'Italie formule ses demandes sur la base de ces principes qui ont dicté sa décision de prendre part au conflit du côté de l'Entente contre ses alliés de jadis. Ces princi-